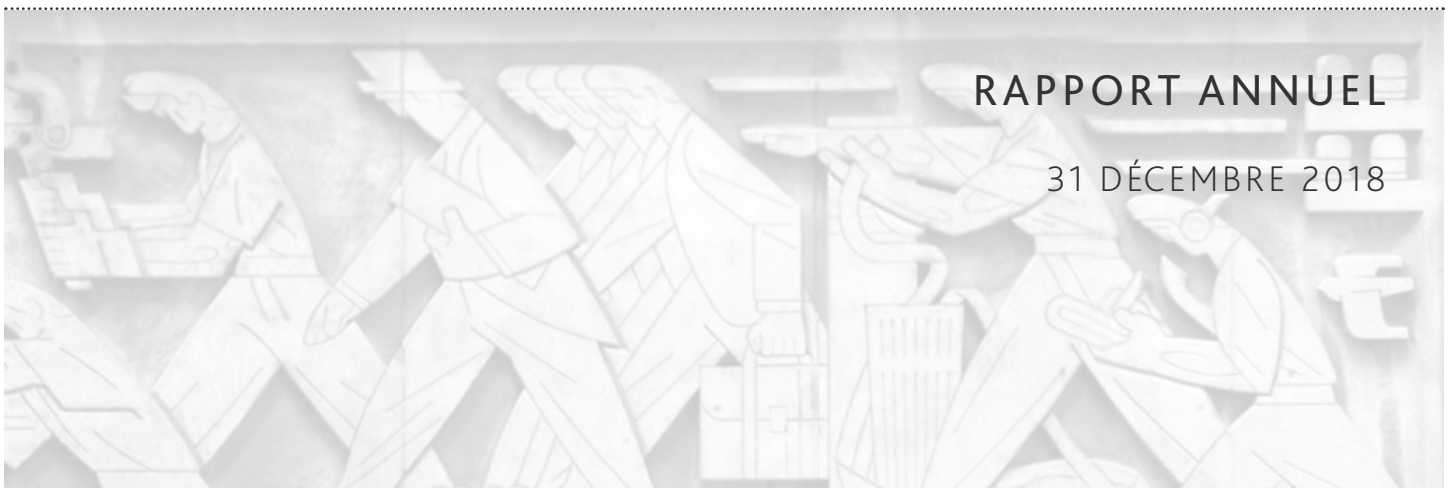


SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2017



Le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers annuels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers semestriels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 20e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

(signé)

ROBERT SELLARS
Chef des finances
Goodman GP Ltd.

Le 22 mars 2019

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditives de sociétés de ressources qui a) ont une direction expérimentée; b) ont instauré un solide programme d'exploration; c) peuvent avoir besoin de temps avant d'atteindre leur maturité; et d) ont un potentiel de croissance. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt et des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditives est réputé nul.

Risques

Les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

Résultats¹

Pour la période close le 31 décembre 2018², le rendement total des parts de la société en commandite (les « parts ») s'est établi à environ moins 41,0 %, selon la valeur liquidative. Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été de moins 8,9 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Par conséquent, il n'est pas attendu que la performance de la société en commandite soit la même que celle de cet indice. Comparer la performance de la société en commandite à celle d'autres fonds à capital fixe ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables serait plus approprié. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice.

Rendement en pourcentage^{a)} :	Un an	Depuis l'établissement
Valeur liquidative	(41,0)	(35,1)
Indice de référence^{b)}	(8,9)	(2,3)

a) La société en commandite ne produit pas un rendement équivalant à celui de l'indice de référence. Comparer la performance de la société en commandite à celle d'autres fonds communs de placement ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables serait plus approprié.

b) L'indice de référence général de la société en commandite est l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé S&P/TSX est constitué des titres de sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto représentant environ 95 % de la capitalisation boursière.

Tandis que les matières premières ont moins bien fait que prévu au début de 2018, la seconde moitié de 2018 a été caractérisée par la volatilité et par un rebond tardif des prix des matières premières sous-jacentes en général. Les inquiétudes persistantes des investisseurs concernant la situation politique mondiale, les tensions commerciales et la possibilité d'une paralysie du gouvernement américain ont entraîné de la volatilité pour le secteur aurifère ainsi qu'une envolée de ce produit pendant les quatre derniers mois de la période. Le cuivre, dont le prix a été volatil, a suivi une trajectoire à la baisse pendant l'exercice et a enregistré ses principales pertes au second semestre. Les prévisions de baisse de vitesse de la croissance économique mondiale, alimentées par les craintes d'un conflit commercial entre les puissances mondiales, ont suscité la volatilité que nous mentionnions précédemment ainsi qu'une vente massive continue de cette matière première.

L'indice aurifère S&P/TSX a terminé 2018 en baisse de plus de 6,3 % sur l'ensemble de l'année. Les prix de l'or et des actions aurifères ont été très volatils pendant l'été. L'indice aurifère S&P/TSX a atteint un creux à la fin de l'été, en baisse de 24,2 %. Les évaluations des titres compris dans l'indice divergeaient alors grandement des évaluations de la matière première sous-jacente. Une reprise de l'or, une hausse de ses évaluations et une convergence des prix des actions aurifères et des prix de la matière première sous-jacente ont été observées durant les quatre derniers mois de l'exercice. Cette envolée tardive est

¹ Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

² Dans le présent document, à moins d'indication contraire, le terme « période » désigne l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période comparative comprise entre le 17 février 2017, date de début des activités, et le 31 décembre 2017.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

due à la hausse des tensions commerciales, le secteur, traditionnellement considéré comme une valeur refuge, attirant à nouveau du capital de risque.

Des liquidations d'actions du secteur des métaux de base ont eu lieu de manière graduelle et continue tout au long de l'exercice. L'indice des métaux diversifiés S&P/TSX a reculé lentement, mais régulièrement, pour une baisse d'environ 23,0 % pendant l'exercice. Ce recul a été mené par les craintes persistantes d'un ralentissement de la croissance mondiale, en raison du contexte politique mondial, et par le manque d'intérêt des investisseurs pour le secteur des matériaux.

Les sociétés minières ayant mené des explorations avec grand succès ont continué d'attirer les investisseurs. Au contraire, les sociétés n'ayant pas annoncé beaucoup de nouveautés ont continué de perdre de la valeur en 2018. Les sociétés disposant de plus de liquidité et d'une capitalisation boursière plus importante ont fait mieux que leurs pairs. Puisque la société en commandite investit dans des titres de petites sociétés de prospection, peu de titres ont connu un bon rendement au second semestre de 2018. Le titre le plus performant de la société en commandite, Ressources Beaufield, a été vendu au début de 2018, ce qui a permis d'éviter la sous-performance. NextSource Materials Inc., qui a reculé au cours de 2018 après avoir obtenu des gains au premier semestre, ainsi que Eastmain Resources Inc. ont été les titres les moins performants du portefeuille. Ils illustrent bien la mauvaise performance généralement obtenue par les jeunes minières dont les titres sont peu liquides.

Événements récents

Dissolution de la société en commandite

Après la clôture de l'exercice, le gestionnaire de la société en commandite a décidé, dans l'intérêt supérieur de la société en commandite et de ses commanditaires, de ne pas procéder à l'opération de transfert proposée, mais plutôt de liquider et de dissoudre la société en commandite conformément aux modalités de convention de société en commandite dans sa version modifiée et mise à jour en date du 23 janvier 2017 et résumée dans le prospectus de la société en commandite daté du 23 janvier 2017. Par conséquent, il est actuellement en train de liquider la société en commandite de façon ordonnée. La société en commandite a appliqué les IFRS sur une autre base que la continuité d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ce qui n'a entraîné aucun changement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de la société en commandite calculée selon le principe de continuité d'exploitation.

Adoption d'IFRS 9

Le Fonds a adopté IFRS 9 Instruments financiers pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La version définitive d'IFRS 9, qui a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en juillet 2014, remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 traite du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers, et remplace les multiples classements et modèles d'évaluation d'IAS 39. L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement par le Fonds, n'a entraîné aucun changement du classement ou de l'évaluation des instruments financiers pour la période. Le portefeuille du Fonds continue d'être comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, et les autres actifs financiers détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels continuent d'être évalués au coût amorti. La nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'actif net représentant les capitaux propres attribuables aux associés.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« actifs nets selon les IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	25,6 \$	25,8 \$
Revenus de placement	(9,7)	(9,7)
Frais et charges nets ^{a)}	(0,8)	(0,8)
Solde au 31 décembre 2018	15,1 \$	15,3 \$

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 630 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2018 ont été respectivement d'environ 2 421 000 \$ (2 421 000 \$ au 31 décembre 2017) et néant (1 649 000 \$ au 31 décembre 2017). Au cours de la période close le 31 décembre 2018, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 3,44 % (2,83 % au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le prêt était remboursé. Au 31 décembre 2017, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 421 000 \$, ce qui correspond à 9,4 % de la valeur liquidative aux fins des opérations. Pour la période close le 31 décembre 2018, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 84 000 \$ (61 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2017).

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») ou à des sociétés affiliées à la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 431 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2018 (532 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2017).

Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune prime de rendement n'avait été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 31 décembre 2018, la société en commandite devait au gestionnaire environ 49 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom (48 000 \$ au 31 décembre 2017). Ces soldes sont compris dans les états de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 107 000 \$ (112 000 \$ au 31 décembre 2017) au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans les états du résultat global.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

La société en commandite a versé environ 80 000 \$ (4 000 \$ au 31 décembre 2017) en commissions de courtage pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. De ce montant, une valeur symbolique (néant au 31 décembre 2017) a été versée à Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), société affiliée à GCICI à ce moment. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement à des tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces coûts sont inclus dans les « Coûts de transactions » dans les états du résultat global. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite a effectué une opération sur titres avec un autre fonds géré par le gestionnaire, pour une valeur de règlement totale de 6 400 000 \$ (néant au 31 décembre 2017). L'opération se fonde selon le prix coté de l'instrument à la date de l'opération.

Participation dans des offres liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), société affiliée de GCICI, est preneur ferme ou reçoit des honoraires d'intermédiation pour avoir facilité la transaction. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a pas investi dans des opérations sur titres effectuées au cours de la période pour lesquelles DSL a reçu des honoraires d'intermédiation.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2018, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 10 000 \$ en frais du CEI pour la période close le 31 décembre 2018 (10 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2017). Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation dans un placement pour lequel DSL agit comme agent ou preneur ferme ou pour lequel il reçoit des honoraires d'intermédiation.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

*Actif net par part de la société en commandite*1) (entrée en activité de la société en commandite le 17 février 2017)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prix d'offre initial	760,66 \$	1 000,00 \$
Frais d'émission	–	(71,04)
Actif net à l'ouverture de la période ¹⁾²⁾	760,66 \$	928,96 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités :		
Revenu total	0,21 \$	0,15 \$
Total des charges	(25,09)	(24,98)
Gain (perte) réalisé pour la période	(127,36)	16,31
Perte latente pour la période	(157,63)	(17,56)
Diminution totale de l'actif net liée aux activités ²⁾	(309,87 \$)	(26,08 \$)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	– \$	(143,92 \$)
Actif net à la clôture de la période ¹⁾²⁾⁶⁾	450,77 \$	760,66 \$

Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	15 142 \$	25 644 \$
Nombre de parts en circulation	33 932	33 932
Frais de gestion	2,00 %	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») ³⁾	4,00 %*	11,99 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	4,00 %*	11,99 %*
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») ⁴⁾	0,41 %*	0,01 %*
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	64,50 %	6,16 %
Valeur liquidative par part ⁶⁾	446,23 \$	755,74 \$

* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- Ces chiffres sont tirés des états financiers audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu. Certains soldes nuls présentés dans les Faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.
- L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. La diminution de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 31 décembre 2018 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
RFG, compte non tenu des frais d'émission	4,00 %	3,09 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	3,59 %	2,76 %

- Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- Le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. Conformément aux IFRS, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

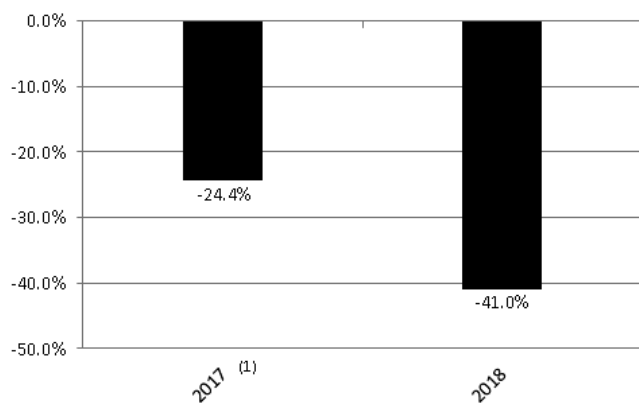
Au 31 décembre 2018	Total (en milliers de \$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations	15 142	446,23
Ajustement	154	4,54
Actif net selon les IFRS	15 296	450,77

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Rendement passé

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel de la société en commandite et la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement dans la société en commandite détenu au premier jour de chaque exercice. Les rendements passés de la société en commandite ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de la société en commandite.



(1) Depuis l'établissement de la société en commandite, le 17 février 2017, jusqu'au 31 décembre 2017.

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 31 décembre 2018

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse www.goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale†	Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Canada	57,9	Actions et bons de souscription	57,9
		Trésorerie	42,9
		Autres éléments de passif net	(0,8)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale†	Tous les titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Métaux diversifiés et exploitation minière	32,6	Trésorerie	42,9
Or et métaux précieux	15,2	NextSource Materials Inc.	27,2
Autres	10,1	Rawmedz Inc.	10,1
		Eastmain Resources Inc.	6,4
		Red Pine Exploration Inc.	2,7
		Ressources Bonterra, inc.	2,6
		Nouveau Monde Graphite Inc.	2,3
		Ressources Cartier Inc.	2,1
		Métaux Osisko inc.	1,6
		Honey Badger Exploration Inc.	0,9
		Cabral Gold Inc.	0,7
		NxGold Ltd.	0,7
		North American Nickel Inc.	0,6
		Aurelius Minerals Inc., bons de souscription, 0,15 \$, 1 ^{er} mai 2019	0,0
		Cabral Gold Inc., bons de souscription, 0,90 \$, 30 oct. 2019	0,0
		Comstock Metals Ltd., bons de souscription, 0,20 \$, 27 févr. 2019	0,0
		Honey Badger Exploration Inc., bons de souscription, 0,16 \$, 17 mai 2021	0,0
		Minnova Corp., bons de souscription, 0,75 \$, 11 juin 2019	0,0
		North American Nickel Inc., bons de souscription, 0,12 \$, 19 avr. 2020	0,0
		Nouveau Monde Graphite Inc., bons de souscription, 0,40 \$, 13 juill. 2020	0,0
		NxGold Ltd., bons de souscription, 0,27 \$, 16 juin 2021	0,0
		Rawmedz Inc., bons de souscription, 0,50 \$, 4 avr. 2020	0,0

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 15 141 615 \$ au 31 décembre 2018).

Société en commandite de ressources CMP 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

Par ailleurs, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commanditaires de
Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société en commandite aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 17 février 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société en commandite, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états du résultat global pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 et la période allant du 17 février 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017;
- les états des variations de l'actif net représentant le capital des commanditaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 17 février 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la période allant du 17 février 2017 (début des activités) au 31 décembre 2017;
- les notes annexes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société en commandite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
18 York Street, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215



Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui stipule que le gestionnaire de la société en commandite est actuellement en train de liquider la société en commandite de façon ordonnée. Les états financiers ont donc été préparés sur une autre base que la continuité d'exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de la société en commandite incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de la société en commandite, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de la société en commandite ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société en commandite à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société en commandite ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société en commandite.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société en commandite;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société en commandite à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société en commandite à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 22 mars 2019

Société en commandite de ressources CMP 2017

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux (en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Actif		
Actif courant		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	8 927 \$	28 267 \$
Trésorerie	6 493	118
	15 420	28 385
Passif		
Passif courant		
Emprunt (note 6)	–	2 421
Frais de gestion à payer	29	48
Charge d'intérêts à payer	–	20
Charges à payer	95	85
	124	2 574
Actif net représentant le capital des commanditaires (note 8)	15 296	25 811
Capital des commanditaires	31 521	31 521
Déficit accumulé	(16 225)	(5 710)
	15 296 \$	25 811 \$
Nombre de parts en circulation (note 8)	33 932	33 932
Actif net par part (note 9)	450,77 \$	760,66 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2017

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Périodes closes les (note 1) (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Perte		
Revenus d'intérêts	7 \$	5 \$
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(5 349)	(590)
Gain (perte) net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 321)	548
Perte nette totale	(9 663)	(37)
Charges (note 7)		
Frais de gestion	431	532
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	138	126
Frais d'information aux porteurs de parts	54	50
Charge d'intérêts (note 6)	84	61
Honoraires d'audit	42	41
Droits de garde et frais bancaires	18	18
Frais juridiques	5	7
Coûts de transactions	80	4
Total des charges	852	839
Diminution de l'actif net liée aux activités	(10 515)\$	(876)\$
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part (note 10)	(309,89)\$	(26,08)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2017

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT LE CAPITAL DES COMMANDITAIRES

Périodes closes les (note 1)

(en milliers de dollars canadiens)	Capital des commanditaires	Déficit accumulé	Total
Solde au 17 février 2017	– \$	– \$	– \$
Produit de l'émission de parts	33 932	–	33 932
Diminution de l'actif net liée aux activités	–	(876)	(876)
Frais d'émission	(2 411)	–	(2 411)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	–	(4 834)	(4 834)
Solde au 31 décembre 2017	31 521 \$	(5 710)\$	25 811\$
Diminution de l'actif net liée aux activités	–	(10 515)	(10 515)
Solde au 31 décembre 2018	31 521 \$	(16 225)\$	15 296 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2017

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Périodes closes les (note 1)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(en milliers de dollars canadiens)		
Activités d'exploitation :		
Diminution de l'actif net liée aux activités	(10 515)\$	(876)\$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 349	590
Gain (perte) net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	4 321	(548)
Achats d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(10 381)	(34 333)
Produit de la vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	20 051	1 190
Diminution (augmentation) des charges à payer et des frais de gestion à payer	(29)	153
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	8 796	(33 824)
Activités de financement :		
Produit brut de l'émission	–	33 932
Frais d'émission	–	(2 411)
Emprunts contractés	–	2 421
Emprunts remboursés	(2 421)	–
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(2 421)	33 942
Flux de trésorerie de la période, montant net	6 375	118
Trésorerie à l'ouverture de la période	118	–
Trésorerie à la clôture de la période	6 493 \$	118 \$
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :		
Intérêts reçus	7 \$	5 \$
Intérêts versés	(104)\$	(41)\$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2017

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2018

	Nombre d'actions	Coût† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (58,4 %)			
Métaux diversifiés et exploitation minière (32,7 %)			
Honey Badger Exploration Inc.	4 000 000	400 \$	130 \$
Honey Badger Exploration Inc., bons de souscription, 0,16 \$, 17 mai 2021*	2 000 000	–	28
NextSource Materials Inc.	45 714 286	6 400	4 115
North American Nickel Inc.	3 199 855	240	96
North American Nickel Inc., bons de souscription, 0,12 \$, 19 avr. 2020*	1 599 927	–	3
Nouveau Monde Graphite Inc.	1 266 667	380	348
Nouveau Monde Graphite Inc., bons de souscription, 0,40 \$, 13 juill. 2020*	833 334	–	32
Métaux Osisko inc.	475 000	903	247
		8 323	4 999
Or et métaux précieux (15,8 %)			
Aurelius Minerals Inc., bons de souscription, 0,15 \$, 1 ^{er} mai 2019*	1 250 000	–	5
Ressources Bonterra, inc.	153 000	508	396
Cabral Gold Inc.	499 999	300	109
Cabral Gold Inc., bons de souscription, 0,90 \$, 30 oct. 2019*	249 999	–	3
Ressources Cartier Inc.	2 372 000	474	314
Comstock Metals Ltd., bons de souscription, 0,20 \$, 27 févr. 2019*	694 450	–	–
Eastmain Resources Inc.	5 867 000	2 229	968
Minnova Corp., bons de souscription, 0,75 \$, 11 juin 2019*	384 615	–	54
NxGold Ltd.	1 370 000	247	110
NxGold Ltd., bons de souscription, 0,27 \$, 16 juin 2021*	1 380 000	–	48
Red Pine Exploration Inc.	9 000 000	1 305	405
		5 063	2 412
Autres (9,9 %)			
Rawmedz Inc.*	9 600 000	2 400	1 516
Rawmedz Inc., bons de souscription, 0,50 \$, 4 avr. 2020*	4 800 000	–	–
		2 400	1 516
COÛT ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET (58,4 %)			
		15 786	8 927
COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 3)			
		(1)	–
PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCRÉDITIVES			
		(919)	–
TOTAL DU COÛT ET DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET (58,4 %)			
		14 866 \$	8 927 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 23 janvier 2017 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 17 février 2017. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1 Adelaide Street East, Suite 2000, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions de la convention de société en commandite. La publication des présents états financiers a été approuvée par le commandité le 22 mars 2019.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Ce dernier a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

c) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires et les tableaux des flux de trésorerie portent sur la période close le 31 décembre 2018 et la période comprise entre le 17 février 2017, date de début des activités de la société en commandite, et le 31 décembre 2017. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers (instruments financiers dérivés compris), effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comme il est mentionné à la note 13, le gestionnaire de la société en commandite a décidé, dans l'intérêt supérieur de la société en commandite et de ses commanditaires, de ne pas procéder à l'opération de transfert proposée, mais plutôt de liquider et de dissoudre la société en commandite conformément aux modalités de convention de société en commandite dans sa version modifiée et mise à jour en date du 23 janvier 2017 et résumée dans le prospectus de la société en commandite daté du 23 janvier 2017. Par conséquent, il est actuellement en train de liquider la société en commandite de façon ordonnée. La société en commandite a appliqué les IFRS sur une autre base que la continuité d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ce qui n'a entraîné aucun changement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs de la société en commandite calculée selon le principe de continuité d'exploitation.

Normes et modifications de normes en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la société en commandite a adopté IFRS 9 *Instruments financiers* pour remplacer International Accounting Standard (« IAS ») *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 traite du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers, et remplace les multiples classements et modèles d'évaluation d'IAS 39.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

Le classement et l'évaluation des créances sont fondés sur le modèle économique adopté par l'entité pour la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Un instrument de créance est évalué au coût amorti si l'objectif du modèle économique est de détenir l'actif financier à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels, lesquels sont constitués uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêts. Un instrument de créance est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si l'objectif du modèle économique est de détenir l'actif financier à des fins de réalisation des flux de trésorerie contractuels ainsi qu'à des fins de vente. Tous les autres instruments de créance doivent être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Toutefois, une entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation. Les dérivés et les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, excepté en ce qui concerne les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, pour lesquels l'entité a fait le choix irrévocable de les évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. IFRS 9 établit également un nouveau modèle de perte sur créances attendue.

L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement par la société en commandite, n'a entraîné aucun changement du classement ou de l'évaluation des instruments financiers indiqué à la note 3b). Le portefeuille de la société en commandite continue d'être comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, et les autres actifs financiers détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels continuent d'être évalués au coût amorti. L'application du nouveau modèle de dépréciation n'a eu aucune incidence notable.

Aucune autre norme, modification de norme ou interprétation en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 n'a eu d'effet important sur les états financiers de la société en commandite.

Par ailleurs, diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et n'ont donc pas été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscriptions, selon leur valeur intrinsèque pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

La société en commandite classe ses placements selon le modèle économique qu'elle a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Elle n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance de la société en commandite sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique de la société en commandite. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter ou vendre le placement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant des placements est arrivé à expiration ou que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs et financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers à la JVRN sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les intérêts à distribuer provenant des titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans les états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

Transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs

Les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie sont réputés s'être produits au début de la période.

c) Actions accréditives

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » des états de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires.

d) Autres éléments d'actifs et de passifs

La trésorerie est un actif financier classé et mesuré au coût amorti. L'emprunt, les frais de gestion à payer, les charges d'intérêts à payer et les charges à payer sont classés et mesurés au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre, compte non tenu des coûts de transactions.

f) Conversion de devises

Les investisseurs de la société en commandite proviennent essentiellement du Canada, les souscriptions des parts étant effectuées en dollars canadiens. La principale activité de la société en commandite est d'investir dans des titres canadiens. Le rendement de la société en commandite est évalué en dollars canadiens, et est présenté aux investisseurs dans cette monnaie. Le gestionnaire croit que le dollar canadien est la monnaie représentant le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des événements et des conditions sous-jacents. Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société en commandite, qui est le dollar canadien.

Transactions et soldes

La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

Les gains ou les pertes de change sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans les états du résultat global.

Les gains ou les pertes de change latents sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans les états du résultat global.

g) Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Diminution de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans les états du résultat global et correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période. Voir la note 10 pour obtenir le calcul de la diminution de l'actif net liée aux activités, par part.

h) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

i) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.

4. Changements de méthodes comptables

La société en commandite a appliqué IFRS 9 rétrospectivement, entraînant des changements dans les méthodes comptables. Les méthodes comptables suivantes relatives au classement des actifs et passifs financiers ont été modifiées conformément à IFRS 9, qui remplace les dispositions d'IAS 39.

Reclassement des instruments financiers résultant de l'application d'IFRS 9

À la date initiale d'application d'IFRS 9, le 1^{er} janvier 2018, les instruments financiers de la société en commandite étaient les suivants, tout reclassement par rapport au 31 décembre 2017 étant indiqué :

	Catégorie de classement		Catégorie d'évaluation		Juste valeur au 1 ^{er} janv. 2018		
	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Variation \$
Instruments financiers							
<u>Actif</u>							
Placements, à la juste valeur	JVRN – Désignée à l'établissement	JVRN	JVRN	JVRN	28 267	28 267	–
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	118	118	–
<u>Passif</u>							
Emprunt	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	2 421	2 421	–
Frais de gestion à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	48	48	–
Charge d'intérêts à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	20	20	–
Charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	85	85	–

5. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

a) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché pour l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente, des modèles d'évaluation des options et des transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale.

6. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 630 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 31 décembre 2018 ont été respectivement d'environ 2 421 000 \$ (2 421 000 \$ au 31 décembre 2017) et néant (1 649 000 \$ au 31 décembre 2017). Au cours de la période close le 31 décembre 2018, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 3,44 % (2,83 % au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le prêt était remboursé. Au 31 décembre 2017, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 421 000 \$, ce qui correspond à 9,4 % de l'actif net. Pour la période close le 31 décembre 2018, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 84 000 \$ (61 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2017).

7. Charges et opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 431 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2018 (532 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2017).

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune prime de rendement n'avait été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 31 décembre 2018, la société en commandite devait au gestionnaire environ 49 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom (48 000 \$ au 31 décembre 2017). Ces soldes sont compris dans les états de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 107 000 \$ (112 000 \$ au 31 décembre 2017) au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans les états du résultat global.

d) Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

La société en commandite a versé environ 80 000 \$ (4 000 \$ au 31 décembre 2017) en commissions de courtage pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Coûts de transactions » dans les états du résultat global. De ce montant, une valeur symbolique (néant au 31 décembre 2017) a été versée à Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), société affiliée à GCICI à ce moment. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement à des tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite a effectué une opération sur titres avec la Société en commandite de ressources CMP 2016, un fonds précédemment géré par le gestionnaire, pour une valeur de règlement totale de 6 400 000 \$ (néant au 31 décembre 2017). L'opération se fonde selon le prix coté de l'instrument à la date de l'opération.

f) Participation dans des offres liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), société affiliée de GCICI, est preneur ferme ou reçoit des honoraires d'intermédiation pour avoir facilité la transaction. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a pas investi dans des opérations sur titres effectuées au cours de la période pour lesquelles DSL a reçu des honoraires d'intermédiation.

g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 31 décembre 2018, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation dans un placement pour lequel DSL agit comme agent ou preneur ferme ou pour lequel il reçoit des honoraires d'intermédiation.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées. La société en commandite a versé environ 10 000 \$ en frais du CEI pour la période close le 31 décembre 2018 (10 000 \$ pour la période close le 31 décembre 2017). Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans les états du résultat global.

8. Capital des commanditaires

Le capital des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et du déficit accumulé. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$.

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les instruments financiers qui comportent une obligation contractuelle obligeant l'émetteur à verser une quote-part de son actif net à la liquidation seulement doivent être classés dans les capitaux propres s'ils répondent à certains critères. Les parts de la société en commandite sont classées dans les capitaux propres puisqu'elles répondent à ces critères.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

Nombre de parts en circulation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Ouverture de la période	33 932	–
Souscriptions	–	33 932
Clôture de la période	33 932	33 932

9. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	446,23 \$	755,74 \$
Actif net selon les IFRS, par part	450,77 \$	760,66 \$

10. Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

La diminution de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2018 et 2017 :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Diminution de l'actif net liée aux activités (en milliers)	(10 515)\$	(876)\$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	33 932	33 590
Diminution de l'actif net liée aux activités, par part	(309,89)\$	(26,08)\$

11. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 31 décembre 2018, environ néant (néant au 31 décembre 2017) de l'actif net de la société en commandite étaient exposés au risque de crédit.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. Par ailleurs, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver une liquidité suffisante, la société en commandite investit généralement ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. Par ailleurs, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité.

Les passifs financiers figurant dans les états de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable au montant emprunté dans le cadre de la facilité de crédit conclue par la société en commandite. Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2018 et 2017.

	31 décembre 2018 (en milliers)	31 décembre 2017 (en milliers)
Emprunt (note 6)	– \$	2 421 \$
Total	– \$	2 421 \$

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ néant (24 000 \$ au 31 décembre 2017).

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est liée aux actions détenues par la société en commandite. Au 31 décembre 2018, environ 8 927 000 \$ (28 267 000 \$ au 31 décembre 2017) de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 446 000 \$ (1 413 000 \$ au 31 décembre 2017).

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIONS	58,4	109,6
Métaux diversifiés et exploitation minière	32,7	5,9
Énergie	–	3,2
Énergie (autres)	–	9,3
Or et métaux précieux	15,8	91,2
Autres	9,9	–

12. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite,

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 31 décembre 2018.

31 décembre 2018				
(en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	7 237 \$	– \$	1 516 \$	8 753 \$
Bons de souscription	–	174	–	174
Total des instruments financiers	7 237 \$	174 \$	1 516 \$	8 927 \$

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 31 décembre 2017.

31 décembre 2017				
(en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	22 719 \$	5 314 \$	– \$	28 033 \$
Bons de souscription	–	234	–	234
Total des instruments financiers	22 719 \$	5 548 \$	– \$	28 267 \$

Transferts entre les niveaux

Aux fins de la présentation de l'information financière, le Fonds enregistre les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la date de clôture. Des actions d'une valeur d'environ 1 529 000 \$ ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 pendant la période close le 31 décembre 2018. Ce transfert fait suite à l'élimination de l'escompte pour illiquidité auparavant appliqué aux titres faisant l'objet de restrictions, mais qui ne sont plus restreints.

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours de la période close le 31 décembre 2017.

Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 31 décembre 2018.

31 décembre 2018			
(en milliers de \$)	Actions	Bons de souscription	Total
Ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Achats	2 400	–	2 400
Variation de la moins-value latente*	(884)	–	(884)
Clôture de la période	1 516 \$	– \$	1 516 \$

* La variation de la moins-value latente des instruments financiers classés de façon récurrente au niveau 3 détenus au 31 décembre 2018 était de (884 000)\$.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 31 décembre 2017.

31 décembre 2017			
(en milliers de \$)	Actions	Bons de souscription	Total
Ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Achats	–	–	–
Variation de la moins-value latente	–	–	–
Clôture de la période	– \$	– \$	– \$

Société en commandite de ressources CMP 2017

NOTES ANNEXES (suite)

Données non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actions de la société en commandite classées au niveau 3 était fondée sur les mouvements de cours des titres comparables. Cette méthode consiste à surveiller les mouvements de cours d'un groupe de sociétés comparables cotées en bourse afin de dégager la tendance générale et d'appliquer cette tendance générale aux titres concernés pour en établir la juste valeur. Le gestionnaire choisit pour cela un panier d'entreprises ayant des caractéristiques et un niveau de risque similaire à ceux des titres à évaluer. Aucune analyse de sensibilité n'est présentée ici dans la mesure où le gestionnaire considère que cette technique d'évaluation ne donne pas de fourchettes de valeurs pertinentes. Le titre classé au niveau 3 a été acquis dans des conditions normales de concurrence.

13. Événements postérieurs

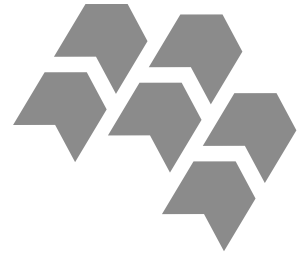
Intention de liquider et de dissoudre la société en commandite

Le 8 février 2019, le gestionnaire de la société en commandite a décidé, dans l'intérêt supérieur de la société en commandite et de ses commanditaires, de ne pas procéder à l'opération de transfert proposée, mais plutôt de liquider et de dissoudre la société en commandite conformément aux modalités de convention de société en commandite dans sa version modifiée et mise à jour en date du 23 janvier 2017 et résumée dans le prospectus de la société en commandite daté du 23 janvier 2017.

Dans le cadre de la dissolution, la société en commandite vendra tous ses actifs contre de la trésorerie. Après remboursement des dettes et des passifs de la société en commandite ainsi que des charges liées à la liquidation, la trésorerie résiduelle sera distribuée aux commanditaires en un ou plusieurs versements. La société en commandite poursuivra ses activités aussi longtemps que tous les actifs ne seront pas vendus et que le produit net ne sera pas entièrement distribué aux commanditaires. Le gestionnaire n'imputera aucuns frais de gestion à la société en commandite entre la première distribution de trésorerie et la dissolution.

Première distribution de trésorerie

La société en commandite a versé aux porteurs de parts une première distribution de trésorerie de 208 \$ par part le 15 février 2019.



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2017

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY
TOUR NORD, 9^E ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2000
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com